

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2021
DE LA SOCIETE GL EVENTS CCCL**
Cité internationale – Centre des Congrès de Lyon

CONTEXTE

Le Centre des Congrès est exploité dans le cadre d'un contrat de DSP d'une durée de 20 ans (à compter du 1er juillet 2018) par la société GLECCCL, filiale du groupe GL Events.

L'activité 2021 a été contrastée, avec un premier semestre très impacté par la crise sanitaire (le Centre des Congrès n'a rouvert ses portes que le 19 mai), et un redémarrage très fort de septembre à novembre.

84 événements ont été accueillis en tout (contre 211 en 2019 et 45 en 2020), générant un chiffre d'affaires de 9,3 M€ (contre 21,8 M€ en 2019 et 5,9 M€ en 2020). Le résultat net après impôts s'établit à un niveau élevé (1,05 M€, soit 11% du CA), grâce aux diverses aides exceptionnelles dont a bénéficié le Centre des Congrès en 2021 : dispositif d'activité partielle, exonérations URSSAF, dispositif d'État « indemnité coûts fixes »...

Le montant des investissements réalisés au titre de la Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) est resté très bas en 2021, à 160 k€ (contre 611 k€ en 2019 et 228 k€ en 2020). Les travaux ont essentiellement concerné la réalisation d'un plateau caméra. Les travaux de relampage LED ont également été ralentis ; à fin 2021, environ 31% du bâtiment était de fait équipé d'éclairages LED.

Le montant des travaux de gros entretien renouvellement (GER) s'établit en 2021 à 149 k€ (contre 248 k€ en 2019 et 29 k€ en 2020), mais reste très inférieur à la provision annuelle prévue au contrat. La provision cumulée, non utilisée, de GER à fin 2021, s'établit à un niveau élevé (plus de 645 K€).

Au titre des travaux relevant de son périmètre contractuel, la Métropole de Lyon a procédé au nettoyage des douves (14 k€) et a initié, fin 2021, le projet de remplacement de la grande verrière du hall Terreaux (travaux prévus en 2024-2025 pour un montant total de 1,5 M€).

AVIS DE LA COMMISSION

La CCSPL prend acte du rapport annuel du délégataire, et, après son examen formule les remarques / propositions suivantes :

La CCSPL constate, à compter du mois de mai 2021, une reprise significative de l'activité du Centre des Congrès de la Cité Internationale de Lyon, et un impact financier de la crise

sanitaire, au final, limité, grâce aux différentes aides perçues par le délégataire.

La Commission demande que le délégataire rattrape le retard d'investissement accumulé en 2020, en raison de la crise sanitaire, mais aussi en 2021.

La CCSPL demande la poursuite de l'installation des LED qui, équipent à ce jour 31,4 % du bâtiment.

La Commission sera attentive aux actions qui seront menées, dans les prochaines années, dans le cadre de la norme ISO 20121, relative au management responsable appliqué à l'activité événementielle, et qui couvre les aspects environnementaux, sociaux et économiques (Responsabilité Sociale de l'Employeur - RSE). En particulier, la CCSPL suivra les engagements en matière de distribution des repas et de gestion des déchets, ainsi que l'objectif de faire perdurer le mobilier, par exemple par le reconditionnement des fauteuils.

La Commission se félicite de l'accessibilité du Centre des Congrès à toute personne en situation de handicap ; la CCSPL sera attentive au déploiement de l'audio description et de l'affichage des sous-titrages dans le contexte du développement des visio-conférences. Enfin, la CCSPL réitère ses remerciements pour la qualité de l'accueil et pour le professionnalisme du personnel du Centre des Congrès, qui est en capacité de s'adapter et de répondre à des demandes très variées.